Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice *: 11*
Présent(s) *: 9*
Absent(s) représenté(s) *: 1*
Absent(s) non représenté(s) *: 1*
Ne prennent pas part au vote *:*
Votants *: 10*
Date de convocation *: 22 avril 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 22 avril 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 avril 2026

Délibération n° DE-270426-006

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DU CCAS

Le 27 avril 2026 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Présidente du CCAS,

Présent(s) : BAUDOUIN Marie-Christine. BEDU Gilles. CASSIN Marie-France. DEDUIT James. GASPAR Sophie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MORISSET Marie-Claude. TORVIC-LECLERC Hans.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : LUROT Claire à LEUILLER Patricia.

Absent(s) non représenté(s) : RAMAIN Catherine.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Martine MERCIER.

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260427-DE-270426-006-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Rapporteur : Marie-Christine BAUDOUIN

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que la Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le projet de Compte Financier Unique 2025 concernant le budget du Centre Communal d'Action Sociale présenté par Madame la Présidente,

Considérant que Madame Martine MERCIER, Vice-présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique 2025,

Considérant que Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Présidente, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Martine MERCIER, pour le vote du Compte Financier Unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique 2025 pour le Centre Communal d'Action Sociale concernant son budget,

Considérant que le Compte Financier Unique constate le volume de titres et de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2025

Le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération adoptée à 8 voix POUR, et 1 ABSENTENTION.

La secrétaire,

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY 18390 ★ Centre Communal d'Action Sociale

Martine MERCIER

La Présidente du CCAS,

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY 18390 ★ Centre Communal d'Action Sociale

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 30 avril 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260427-DE-270426-006-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026